

DOSSIER DE PRESSE

Collecte des déchets

Contexte :

Dans le cadre de l'harmonisation des collectes de l'Agglomération, la population bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2020 d'une collecte de proximité permettant de trier tous les emballages et le papier.

L'évolution des consignes de tri permet aux habitants de trier tous les emballages en plastique, en métal, les cartonnettes, les briques alimentaires et tous les papiers dans le bac à couvercle jaune.

- **Le centre de Callac + secteur de Botmel**
 - Les foyers sont équipés de poubelles individuelles (une pour la collecte des ordures ménagères et une à couvercle jaune pour la collecte sélective)
 - Les poubelles sont collectées en porte à porte le mardi matin (elles doivent être présentées sur le domaine public en limite de chaussée, pour 6h du matin ou le lundi soir)
 - Les ordures ménagères en semaine impaire
 - La collecte sélective en semaine paire

- **Les autres secteurs de Callac**
 - Des bacs jaunes « grand volume » seront installés très prochainement sur les points de regroupement habituels.

- **Des bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective** sont à disposition à la déchèterie de Callac (ZA de Kerguinou) en cas de surproduction temporaire de déchets.

Renseignements presse

Claire VIDAMENT

Directrice de Cabinet

c.vidament@guingamp-paimpol.bzh